

**PROCÈS VERBAL**

des travaux de la grande commission nautique  
tenue le 24 avril 2018 dans la salle Belle-Île de la DDTM 56, 1 Allée du Général Le Troadec à Vannes,  
relative au projet d'aménagement du port de l'Argol à Hoëdic.

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté du président du conseil départemental du Morbihan N° DDT2018-10 du 26 mars 2018 désignant les membres temporaires de la GCN, celle-ci s'est réunie le mardi 24 avril 2018 dans la salle Belle-Île de la DDTM 56, 1 Allée du Général Le Troadec à Vannes, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de l'Argol à Hoëdic.

La commission était composée de :

M. Olivier BODHUIN, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
Mme Kristell SIRET-JOLIVE, administrateur en chef des affaires maritimes, Directrice adjointe des territoires et de la mer du Morbihan, déléguée à la mer et au littoral (DDTM56/DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Éric FOURNEREAU	Représentant la marine de commerce, transport passagers ou marchandises
M. Philippe GOURET	Représentant la marine de commerce, transport passagers ou marchandises
M. François MORICEAU	Représentant la marine de commerce, transport passagers ou marchandises
M. Simon MOISDON	Représentant les pêcheurs
M. Patrick CLAUDEL	Représentant les plaisanciers

Membres temporaires suppléants :

M. Mathieu LE QUELLEC	Représentant la marine de commerce, transport passagers ou marchandises
M. Loïc BLANCHET M. Christian ALLANIC	Représentant les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

M. le CV (R) Jean-Yves BEQUIGNON	Inspection générale des Armées-Marine
M. Didier SEHIER	DDTM 56

M. Jean-Claude DESSERT M. Patrick HOUSSAIS M. Robert SCHNEIDER	Subdivision des Phares et Balises de la DIRM NAMO
M. Jean-Luc CHIFFOLEAU	Maire d'Hoëdic
M. Gilles OLIVIERO M. Jean-Jacques PREVOT	Compagnie des ports du Morbihan
M. Yves MELAINE	SNSM
M. Gérard PIERRE M. Régis PAJOT M. Franck NOËL	Vice-Président du conseil départemental du Morbihan conseil départemental du Morbihan conseil départemental du Morbihan
M. Marc LEURETTE	Vice-président Association Hoëdic Pêche en mer.

Le président remercie la DDTM 56 et Monsieur Pajot pour la préparation de cette réunion et l'ensemble des participants pour leur présence, en particulier les Îliens qui ont fait la traversée.

Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les membres permanents et de droit, représentants des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble, proposent des recommandations.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

M. Oliviero présente le projet dont l'objectif est de diminuer l'agitation du plan d'eau quels que soient les vents et de réduire l'ensablement au fond du port. Le port de l'Argol est constitué d'une digue à l'Ouest et du môle de la Marine à l'Est. Il est ouvert au Nord-Ouest. Il est actuellement très sensible aux vents de Nord-Ouest à Nord-Est. Par ailleurs, un ensablement récurrent existe au niveau du chenal d'accès, de la cale et de la zone des pontons et des tonnes utilisées pour les mouillages. L'ensablement provient de la réfraction de la houle d'Ouest sur le môle de la Marine qui entraîne le sable d'Est en Ouest, à l'intérieur du port. L'importance de l'amélioration des conditions d'accès au port est soulignée car il s'agit d'une nécessité vitale pour l'Île, le port étant le seul lien avec le continent.

### PRESENTATION DU PROJET

Plusieurs études ont eu lieu précédemment sans jamais aboutir (1969, 1975 et 1979). Les propositions d'amélioration présentées consistent en des modifications plus ou moins importantes de la digue et du môle et prévoient la construction d'un épi à l'intérieur du port.

La solution retenue et soumise à l'examen de la GCN ce jour, correspondant au plan de masse n°4 – figure 25 du dossier soumis, inclut :

- une extension de 40 mètres de la digue Ouest vers le Nord-Est afin de mieux protéger les manœuvres des bateaux passagers par mauvais temps de Nord-Ouest ;
- un prolongement du môle de la Marine vers le Nord-Ouest, selon son axe, d'une trentaine de mètres pour la protection des effets du vent de Nord-Est ;
- la pose d'enrochements afin d'amortir la houle et limiter les effets de la diffraction autour du musoir et de la réfraction le long du môle de la Marine. Il s'agit d'un compromis afin de ne pas trop réduire la passe d'entrée, actuellement de 120 mètres. La largeur de la passe serait ainsi réduite à 70 m, permettant toujours la manœuvre d'entrée par mer formée de Nord-Ouest selon les demandes des commandants des navettes à passagers ;
- l'implantation déjà débutée d'un épi à l'intérieur du port pour limiter le déplacement des sédiments de la plage vers la cale.

### SYNTHESE DES DEBATS

- **Infrastructures**

Suite à la présentation réalisée par le porteur de projet, les participants ont remis en cause, pour différentes raisons, la pertinence du compromis proposé. En effet, l'objectif est de diminuer l'influence des vents de Nord-Est en haute saison (préjudiciable à l'affluence d'été) tout en maintenant une entrée au Nord-Ouest praticable par les navettes quelle que soit la période de l'année.

Les débats ont porté essentiellement sur la protection du port vis-à-vis des vents de Nord-Est avec la configuration proposée. L'allongement du môle de la Marine apparaît insuffisant pour arrêter la houle et protéger efficacement les usagers du port, notamment les plaisanciers amarrés aux tonnes au fond du port pendant la haute saison. Cependant, la largeur de la passe doit rester suffisante pour permettre l'entrée des navettes par conditions difficiles de Nord-Ouest, fréquentes en hiver. Il convient donc d'étudier un prolongement supérieur du môle de la Marine car en l'état, le projet ne remplit correctement aucun des objectifs recherchés. Si un allongement supérieur était retenu, il conviendrait de conserver le

principe d'enrochements à son extrémité afin d'éviter la réflexion de la houle d'Ouest vers l'intérieur du port.

M. Sehier précise qu'une solution d'extension des infrastructures portuaires au-delà des limites administratives actuelles doit être examinée si cette solution permet d'offrir la protection recherchée. Il faudra toutefois regarder les conséquences environnementales de cette hypothèse et en évaluer l'acceptabilité.

En complément à la proposition d'allongement du môle de la Marine, une proposition est formulée par M. Leurette de créer une partie de quai accostable le long du môle de la Marine ainsi allongé. Cela permettrait l'accostage d'une partie des navettes afin de désengorger en haute saison l'actuelle cale, située en fond de port, et utilisée par toutes les navettes et les pêcheurs. Cette partie accostable ne serait pas à l'extrémité du môle qui serait constituée d'enrochements mais davantage à l'intérieur du port.

Un autre point des débats a porté sur la proposition de modification de la digue Ouest. En effet, afin de conserver une largeur de passe suffisante en cas d'allongement du môle de la Marine, ne pas allonger la digue Ouest serait une solution. Il faut cependant garder la capacité de réduire la diffraction de la houle autour du musoir de l'actuelle digue, ce que permet l'extension proposée.

- **Balisage**

L'évolution du balisage dans le cadre du projet présenté n'appelle pas de commentaire. Le déplacement du feu à secteurs situé au bout de l'extension de la digue Ouest n'implique pas de modification des secteurs car ceux-ci continueraient à couvrir les dangers, en particulier le haut fond de La Chèvre, de la même façon malgré le déplacement.

Pour le balisage de l'extrémité du môle de la marine prolongé, la création d'une porte avec un feu synchronisé sur le feu principal de la digue Ouest n'est pas envisageable car elle impliquerait une réduction de portée de ce dernier. Il est donc proposé de créer une marque bâbord passive avec un éclairage local.

La présence de l'épi créé à l'intérieur du port pour limiter l'ensablement du fond du port doit être balisée en son extrémité par une marque bâbord passive selon l'étude du CEREMA et des phares et balises. Cette marque créerait une porte avec le secteur vert du feu de la digue Ouest.

Le Président propose de faire alors un tour de table avant de clore les débats.

- **Tour de table**

Le tour de table fait ressortir :

- La nécessité d'un projet pour améliorer l'usage du port de l'Argol à Hoëdic par fortes houles du Nord-Ouest à Nord-Est ;
- La prolongation supérieure du môle de la Marine afin de protéger des vents du Nord-Est car celle proposée par le projet apparaît insuffisante ;
- L'intérêt de créer une cale accostable sur la face intérieure du môle de la Marine ainsi prolongé pour la gestion du trafic estival, et qui serait également utile aux interventions de la SNSM ;
- La possibilité d'une extension du môle de la marine allant davantage vers l'Ouest et tendant à « fermer » la passe ;
- L'intérêt discutable d'une modification de la digue Ouest en fonction de l'allongement retenu du môle de la Marine ;
- La nécessité d'utiliser des enrochements ou des tripodes au niveau du musoir pour limiter les effets de la diffraction et de réflexion de la houle ;

- L'intégration de l'éclairage public au projet portuaire, notamment pour l'éclairage du balisage passif ;
- La contrainte de l'emprise administrative actuelle du port, à respecter dans la mesure du possible ;
- La nécessité d'affiner la solution par la réalisation de simulations et en se référant aux études qui ont conduit aux constructions actuelles ;
- La nécessité de conserver un projet financièrement acceptable.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre l'ensemble des résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) au Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense. Il poursuit sur l'information des usagers lors de la réalisation des travaux : la nécessaire communication des modifications envisagées avant le début des travaux puis des modifications effectivement réalisées une fois les travaux achevés.

M. Pierre, vice-président du conseil départemental conclut sur la nécessité de poursuivre la réflexion pour apporter une solution efficace à la sécurité de tous les utilisateurs du port.

Le président remercie l'ensemble de l'auditoire pour sa participation active aux débats. Il souligne l'intérêt des échanges et la convergence des points de vue obtenue par un dialogue constructif et responsable entre les divers participants. .

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 24 avril 2018 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'aménagement du port de l'Argol (Hoëdic), tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un **avis favorable avec réserves** à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **R1 : Prolongement du quai de la Marine**
  - Il est recommandé de prolonger le quai de la Marine davantage afin de renforcer la sécurité du plan d'eau par vents de Nord-Est, notamment pour les bateaux sur tonnes. Des débats, il ressort qu'il conviendra d'étudier l'enrochement pour atténuer les phénomènes de réflexion et réfraction de la houle au démarrage et à l'extrémité du quai.
- **R2 : Largeur de la passe**
  - Le port étant ouvert au Nord-Ouest (vents dominants), la manœuvre d'entrée est réalisée mer de l'arrière. Le projet présenté a retenu 70 m de largeur minimale pour faciliter la manœuvre des navires assurant la liaison quotidienne. Il pourrait être envisagé de réduire cette distance afin de permettre l'allongement des quais. Il ressort des débats que dans le cas d'un prolongement du quai de la Marine, une largeur minimale de 60 m aux pieds des enrochements serait acceptable.
- **R3 : Gestion des trafics dans le port**
  - Actuellement, toutes les compagnies utilisent la cale à l'ouest du port. Des débats, il ressort le besoin de disposer d'un second poste d'accostage. L'aménagement d'une zone de débarquement pour les navires à passagers sur le quai de la Marine pour fluidifier le trafic est à étudier. Ce poste faciliterait également les interventions de la SNSM.
- **R4 : Balisage et signalisation**
  - Quelle que soit la solution retenue, le seul déplacement du feu à secteurs pourrait convenir. L'épi (structure actuellement provisoire) nécessite doré et déjà un balisage spécifique. Dans les évolutions à venir, il conviendra de prendre en compte l'éclairage public (pollution visuelle et balisage portuaire).
- **Mesures géophysiques** : en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie...) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique** : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

La qualité des débats a permis de dégager un consensus sur la nécessité de moderniser et sécuriser le port de l'Argol. La réunion d'une nouvelle grande commission nautique est souhaitée pour un nouvel examen d'un projet amendé et complété d'une étude hydrodynamique.

Paraphes :

KST S.M. P.G. E.F. O.P. P.L. J.M. O.B.

Signature des membres

**Le président**  
M. Olivier BODHUIN

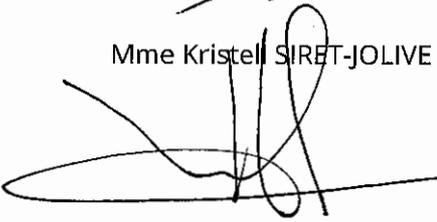


**Le secrétaire**  
M. Olivier PARVILLERS

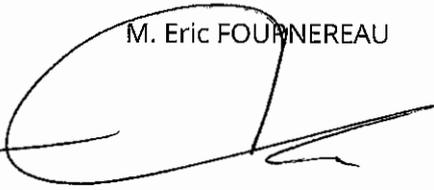


**Les membres**

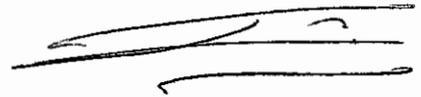
Mme Kristell SIRET-JOLIVE



M. Eric FOURNEREAU



M. Philippe GOURET



M. François MORICEAU



M. Simon MOISDON

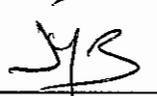
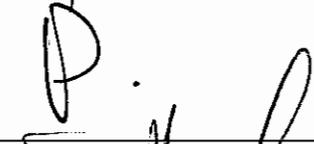
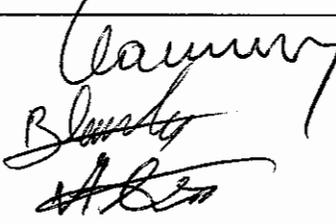


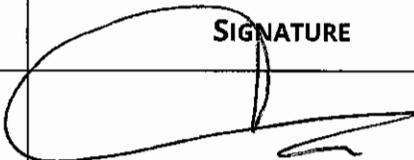
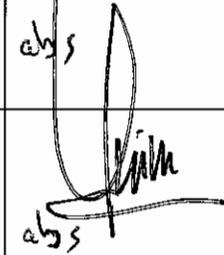
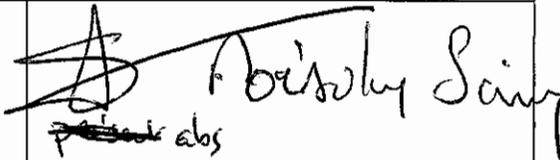
M. Patrick CLAUDEL

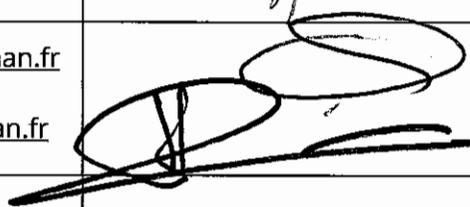
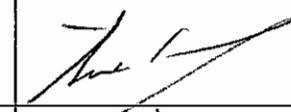
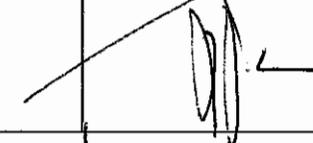
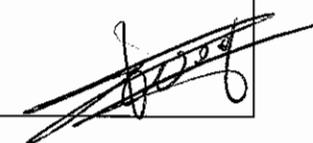
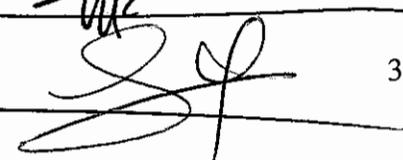


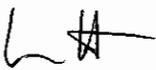
Paraphes :

**Feuille de présence de la Grande commission nautique du mardi 24 avril 2018**  
concernant le projet d'aménagement du port de l'Argol à Hoëdic (56).

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Olivier BODHUIN, président de la GCN	<a href="mailto:olivier.bodhuin@intradef.gouv.fr">olivier.bodhuin@intradef.gouv.fr</a>	
	M. le CV (R) Jean-Yves BEQUIGNON	<a href="mailto:jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr">jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr</a>	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	<a href="mailto:parville@shom.fr">parville@shom.fr</a>	
DDTM 56	Mme l'AC2AM Kristell SIRET-JOLIVE	<a href="mailto:kristell.siret-jolive@morbihan.gouv.fr">kristell.siret-jolive@morbihan.gouv.fr</a>	
	M. Frédéric GOURAUD <b>GARNAUD</b>	<a href="mailto:frederic.garnaud@morbihan.gouv.fr">frederic.garnaud@morbihan.gouv.fr</a>	
	M. Didier SEHIER	<a href="mailto:didier.sehier@morbihan.gouv.fr">didier.sehier@morbihan.gouv.fr</a>	
Représentants les plaisanciers	M. Patrick CLAUDEL	<a href="mailto:pk.claudel@free.fr">pk.claudel@free.fr</a>	
	M. Loïc BLANCHET	<a href="mailto:loic.blanchet6@orange.fr">loic.blanchet6@orange.fr</a>	
	M. Christian ALLANIC	/	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants la marine de commerce, transport passagers ou marchandises	M. Éric FOURNEREAU M. Timothé BELLEGO M. Elouan JUHEL	<a href="mailto:eric.fournereau@transdev.com">eric.fournereau@transdev.com</a> <a href="mailto:gilbert.thebaud2@wanadoo.fr">gilbert.thebaud2@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:elouan.juhel@hotmail.fr">elouan.juhel@hotmail.fr</a>	 abs abs
Représentants la marine de commerce, transport passagers ou marchandises	M. Philippe GOURET MME Laurence L' HOUR M. Yann PASCO	<a href="mailto:armement@navix.fr">armement@navix.fr</a> <a href="mailto:contact@compagnie-du-golfe.fr">contact@compagnie-du-golfe.fr</a> <a href="mailto:vedettes-angelus@wanadoo.fr">vedettes-angelus@wanadoo.fr</a>	présent excusée abs
Représentants la marine de commerce, transport passagers ou marchandises	M. François MORICEAU M. Jean-François CARDEY M. Mathieu LE QUELLEC	<a href="mailto:f.moriceau@tmcvannes.fr">f.moriceau@tmcvannes.fr</a> <a href="mailto:jean-francois.cardey@ile-arz.fr">jean-francois.cardey@ile-arz.fr</a> <a href="mailto:mletennier.seaway@gmail.com">mletennier.seaway@gmail.com</a>	 abs
Représentants les pêcheurs	M. Simon MOISDON M. Éric ALLANIC M. Olivier BLANCHET	<a href="mailto:simon.moison@me.com">simon.moison@me.com</a> <a href="mailto:eric.allanic0131@orange.fr">eric.allanic0131@orange.fr</a> <a href="mailto:traoumad01@gmail.com">traoumad01@gmail.com</a>	 <del>présent</del> abs abs

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
DIRM NAMO	M. Gérard VAUDOUT	<a href="mailto:Gerard.Vaudout@developpement-durable.gouv.fr">Gerard.Vaudout@developpement-durable.gouv.fr</a>	<i>Kense</i>
Subdivision des Phares et Balises de la DIRM NAMO	M. Jean-Claude DESSERT	<a href="mailto:jeanclaudedessert@developpement-durable.gouv.fr">jeanclaudedessert@developpement-durable.gouv.fr</a>	
Mairie d'Hoëdic	M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, maire	<a href="mailto:mairie-dhoedic@wanadoo.fr">mairie-dhoedic@wanadoo.fr</a>	
Compagnie des ports du Morbihan	M. Gilles OLIVIERO M. Jean-Jacques PREVOT	<a href="mailto:g.oliviero@compagniedesportsdumorbihan.fr">g.oliviero@compagniedesportsdumorbihan.fr</a> <a href="mailto:jj.prevot@compagniedesportsdumorbihan.fr">jj.prevot@compagniedesportsdumorbihan.fr</a>	
SNSM	M. Charles BROSSARD M. Yves MELAINE	<del><a href="mailto:snsm.quiberon@outlook.fr">snsm.quiberon@outlook.fr</a></del> <a href="mailto:dd-morbihan@snsn.org">dd-morbihan@snsn.org</a>	
Conseil départemental du Morbihan	M. Régis PAJOT M. Franck NOËL	<a href="mailto:Regis.PAJOT@morbihan.fr">Regis.PAJOT@morbihan.fr</a> <a href="mailto:Franck.noel@morbihan.fr">Franck.noel@morbihan.fr</a>	 
<i>SPBLO</i>	<i>Houssain</i>	<i>patrick.houssain@dd.gouv.fr</i>	
<i>SPB Lorient</i>	<i>Schneider</i>	<i>robert.schneider@dd.gouv.fr</i>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Conseil régional de Bretagne	Mme Emmanuelle RASSENEUR M. Eric LE MERO	<a href="mailto:emmanuelle.rasseneur@bretagne.bzh">emmanuelle.rasseneur@bretagne.bzh</a> <a href="mailto:eric.le-mero@bretagne.bzh">eric.le-mero@bretagne.bzh</a>	Excuse excuse
Association HOËDIC PÊCHE EN MER	Marc LEURETTE Vice Président	hoedic.pêche.en.mer@gmail.com	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORDOCCIDENTAL	PIERRE Gervand Vice-président	gervand.pierre@wanadoo.fr	